



Secret des communications avec mon manager

Par rhesusplus

Bonjour,

J'ai appris récemment que mon manager partageait pleins d'informations avec un de mes collègues qui ensuite les répète à d'autres collègues.

Il a donné des informations que j'avais partagé lors de l'entretien annuel sur mon plan de carrière et sur mes difficultés avec une collègue.

Il a aussi divulgué qu'un autre collègue allait avoir un entretien préalable à licenciement en expliquant les motifs retenus contre le collègue.

Est ce que c'est normal? est ce que je dois faire quelques chose?

Merci pour vos réponses.

Par hideo

Bonjour,

Non c'est absolument anormal

Votre manager ,ne peut pas divulguer des informations considérées comme confidentielles puisqu'il fait partie de votre encadrement et qu'à ce titre il peut avoir accès à votre dossier professionnel dans le cadre de ses fonctions.

Si vous avez suffisamment d'éléments de preuves juridiquement vérifiables ,vous pourriez porter plainte contre votre manager en écrivant une lettre recommandée AR directement au chef de votre établissement (directeur ou DRH) en y joignant les preuves ou témoignages . Le faite d'agir ainsi peut constituer une forme d'harcèlement moral.

La difficulté dans ce genre d'affaire ,c'est de constituer des preuves opposables en justice ,car bien évidemment les colporteurs de telles informations refusent en général de faire un témoignage écrit.

cordialement

Par rhesusplus

Merci pour votre réponse!